



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rénovation des logements

Question écrite n° 39976

Texte de la question

Mme Sandra Boëlle attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur le nombre de logements considérés comme des « passoires thermiques. » En effet dans une étude de l'UNPI, on apprend que seuls 30 % des bailleurs se déclarent prêts à rénover leur « passoire thermique », comme devrait bientôt l'exiger la loi climat. Beaucoup d'autres bailleurs envisagent de vendre ou de laisser leurs biens vacants, voire carrément de se mettre hors-la-loi, vu qu'ils auront l'interdiction de le louer selon les dispositions de la loi. Au total, près de 1,7 million de logements mis en location devront être rénovés par les bailleurs d'ici 2028 et plus de 20 % du parc locatif privé. Beaucoup sont inquiets car ils ignorent s'ils seront en capacité de réaliser les travaux, même si le Gouvernement a étendu les aides dans ce domaine. En effet, avec une enveloppe de 1,7 milliard d'euros cette année, le budget de MaPrimeRénov' revient au niveau de celui du crédit d'impôt pour la transition écologique de 2018, mais à cette époque l'interdiction de louer n'était pas évoquée. En conséquence, elle lui demande, compte tenu de ces nouvelles contraintes, s'il compte réviser le montant de l'enveloppe budgétaire qui permettra aux bailleurs d'entreprendre les rénovations obligatoires.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Boëlle](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39976

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5276

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)